



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Toxicomanie

Question écrite n° 39177

Texte de la question

M. Michel Noir appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur les inquiétudes des intervenants dans la lutte contre la toxicomanie quant à la politique conduite par le Gouvernement dans ce domaine. Il lui rappelle que, à l'issue du comité interministeriel de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre avait annoncé plusieurs mesures parmi lesquelles une campagne de vaccination contre l'hépatite B, l'amélioration de l'accès aux traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux « toxicomanie-ville-hôpital », la prise en charge effective des toxicomanes en secteur hospitalier et le renforcement de Drogue Info Service. A ce jour, ces décisions n'ont toujours pas été concrétisées, les structures concernées réunies au sein de l'Association nationale des intervenants en toxicomanie n'ont pas été mandatées pour 1996, en dépit des conventions qui les lient à l'Etat et n'ont d'ailleurs pas encore reçu les subventions nécessaires à leur fonctionnement. Il lui demande de bien vouloir lui préciser les moyens mis en œuvre par ses services dans la lutte contre la toxicomanie ainsi que les objectifs qu'il entend poursuivre dans ce domaine.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur la situation financière du dispositif spécialisé de soins aux toxicomanes. Prenant en compte les préoccupations de nombreux parlementaires et afin d'atteindre les objectifs fixés par le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995, le Premier ministre a décidé la levée du gel de 15 % touchant les crédits toxicomanie qui bénéficient d'un taux d'évolution de 2,38 %. Si, en 1996, la première délégation de crédits affectés aux centres spécialisés de soins aux toxicomanes a été versée avec retard, aujourd'hui, tous les centres spécialisés de soins aux toxicomanes ont reçu l'intégralité de leurs dotations. En outre, le plan gouvernemental de lutte contre la drogue du 14 septembre 1995 prévoit l'augmentation et la diversification des capacités d'hébergement pour diminuer les délais de prise en charge, la délivrance de traitements de substitution, la création de nouveaux réseaux toxicomanie-ville-hôpital, l'amélioration de la prise en charge des toxicomanes à l'hôpital. Des mesures nouvelles ont donc été notifiées pour 1996 qui prévoient la création de treize centres spécialisés de soins aux toxicomanes, le renforcement de quarante-cinq centres prescrivant des traitements de méthadone ainsi que la création de 102 places d'hébergement. Cet effort sera poursuivi en 1997, le budget consacré à la prise en charge sanitaire des toxicomanes étant en augmentation de 8,6 %. Un nouveau plan triennal sera présenté en début d'année.

Données clés

Auteur : [M. Noir Michel](#)

Circonscription : - NI

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39177

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé et sécurité sociale

Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2829

Réponse publiée le : 20 janvier 1997, page 283